



**Instruments
internationaux relatifs
aux droits de l'homme**

Distr.
GÉNÉRALE

HRI/MC/2009/1
4 juin 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Vingt et unième réunion des présidents des organes
créés en vertu d'instruments internationaux
relatifs aux droits de l'homme

Genève, 2 et 3 juillet 2009

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET ANNOTATIONS

Note du Secrétaire général

1. La vingt et unième réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme se tiendra les 2 et 3 juillet 2009, conformément à la résolution 49/178 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1994.
2. On trouvera dans le présent document l'ordre du jour provisoire et annotations y relatives de la vingt et unième réunion.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion et élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Questions d'organisation.
4. Réunion avec le Président du Conseil des droits de l'homme.
5. Renforcement de l'efficacité des organes conventionnels: une approche coordonnée de l'activité des organes conventionnels:
 - a) Débat sur les recommandations des huitième et neuvième réunions intercomités;
 - b) Harmonisation des méthodes de travail.
6. Réunion commune des participants à la seizième réunion des rapporteurs spéciaux, représentants spéciaux, experts indépendants et présidents de groupes de travail chargés de l'application des procédures spéciales avec les présidents des organes conventionnels.
7. Adoption du rapport et fixation des dates de la vingt-deuxième réunion des présidents.

ANNOTATIONS

Point 1. Ouverture de la réunion et élection du Bureau

La réunion s'ouvrira à l'Office des Nations Unies à Genève (Palais Wilson) le jeudi 2 juillet 2009 à 10 heures. Elle confirmera à leur poste le Président et le Vice-Président qui se sont acquittés de ces fonctions à la neuvième réunion intercomités.

Point 2. Adoption de l'ordre du jour

La réunion adoptera son ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire figurant dans le présent document.

Point 3. Questions d'organisation

Au titre de ce point, les participants examineront et adopteront un programme de travail.

Point 4. Réunion avec le Président du Conseil des droits de l'homme

Au titre de ce point, les participants rencontreront le Président du Conseil des droits de l'homme, qui fera le point des progrès accomplis par le Conseil, y compris au titre du mécanisme d'Examen périodique universel.

Point 5. Renforcement de l'efficacité des organes conventionnels: une approche coordonnée de l'activité des organes conventionnels:

a) Débat sur les recommandations des huitième et neuvième réunions intercomités

Au titre de ce point, les participants examineront les recommandations figurant dans une version préliminaire non éditée des rapports des huitième et neuvième réunions intercomités, qui se sont tenues respectivement du 1^{er} au 3 décembre 2008 et du 29 juin au 1^{er} juillet 2009.

b) Harmonisation des méthodes de travail

Au titre de ce point, les participants examineront les méthodes de travail des organes conventionnels, en ce qui concerne notamment la coordination et les possibilités d'harmonisation. La réunion sera saisie de la version mise à jour du rapport sur les méthodes de travail des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (HRI/MC/2009/4), ainsi que de la version mise à jour du rapport sur les réserves (HRI/MC/2009/5).

Point 6. Réunion commune des participants à la seizième réunion des rapporteurs spéciaux, représentants spéciaux, experts indépendants et présidents de groupes de travail chargés de l'application des procédures spéciales avec les présidents des organes conventionnels

Les présidents rencontreront les rapporteurs spéciaux, représentants spéciaux, experts indépendants et présidents de groupes de travail en marge de leur seizième réunion.

La discussion portera sur la coordination du suivi des recommandations formulées par les titulaires de mandats au titre des procédures spéciales, les organes conventionnels et le mécanisme d'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme.

Point 7. Adoption du rapport et fixation des dates de la vingt-deuxième réunion des présidents

Les présidents adopteront un rapport sur leur réunion, accompagné de conclusions et de recommandations, à soumettre à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session, conformément à la résolution 55/90 de l'Assemblée en date du 4 décembre 2000.

En outre, les présidents fixeront les dates de la vingt-deuxième réunion, qui aura lieu en 2010.
